

## *Département de la Haute-Vienne*

❖ *Commune de DOMPS*

### *Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

<b>Nombre de Conseillers :</b>	
<i>en exercice</i>	<b>: 10</b>
<i>présents</i>	<b>: 5</b>
<i>représentés</i>	<b>: 1</b>
<i>votants</i>	<b>: 6</b>
<i>Pour</i>	<b>: 6</b>
<i>Contre</i>	<b>: 0</b>
<i>Abstentions</i>	<b>: 0</b>

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-huit mars deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du onze mars deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Étaient présents* : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

*Membre excusé ayant donné pouvoir* : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

*Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir* : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore  
Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

*Date de convocation du Conseil Municipal* : 11 mars 2025

*Secrétaire de séance* : Sébastien LEROUSSEAUD

#### *Délibération 2025/013 du 18 mars 2025*

#### *Transfert du résultat de l'exercice 2024 du budget eau à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière*

Madame le Maire rappelle que la compétence de l'eau a été transférée à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Madame le Maire indique que le résultat 2024 du budget eau est de :

- Fonctionnement : 16 799.39 €
- Investissement : 3 699.77 €

Madame le Maire précise que les résultats cumulés (incluant les résultats 2024) sont les suivants :

- Fonctionnement : 36 045.14 €
- Investissement : 85 856.88 €

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de se prononcer sur le transfert du résultat à la Communauté de Communes. Elle rappelle que le conseil est souverain pour choisir ou non de transférer tout ou partie de l'excédent.

Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20250318-2025-013-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2025  
Date de réception préfecture : 19/03/2025

En outre, Madame le Maire précise que par délibération N°2024 022 en date du 19 mars 2024, la commune a décidé de transférer 33 800.95 € au titre de l'assainissement collectif.

Mme le Maire indique que la commune n'aura plus à supporter aucune dépense d'investissement et que pour permettre l'exercice de la compétence par la Communauté des Communes des Portes de Vassivière, il serait souhaitable de transférer en totalité le résultat de la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, Mme le Maire précise que le budget principal aura à supporter les éventuelles pertes sur créances irrécouvrables sur la facturation 2024 et les années antérieures. Il est aussi rappelé qu'un dégrèvement important de facturation 2024 avait été décidé en faveur d'un administré lors du conseil municipal du 18 février 2025. Pour tenir compte de ces différents éléments, Mme le Maire propose de transférer partiellement le résultat de fonctionnement à la Communauté de Communes et de conserver 9 011.29 € sur le budget principal. Aussi, Mme le Maire propose de transférer 27 033.85 € en fonctionnement à la Communauté des communes.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le transfert du résultat.

**A l'unanimité le conseil municipal décide :**

- D'approuver le transfert de l'ensemble de l'excédent d'investissement cumulé du budget eau à la Communauté des communes des Portes de Vassivière, soit 85 856.88 €.
- D'approuver le transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé du budget eau à la Communauté des communes des Portes de Vassivière, soit 27 033.85 €.
- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches en ce sens et signer tout document quant à ce transfert.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 18 mars 2025

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
087-218705804-20250318-2025-013-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2025  
Date de réception préfecture : 19/03/2025